

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent trente-cinquième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 23 janvier 2018, à 15 heures

Président : M. Ravinatha Aryasinha.....(Sri Lanka)

* Nouveau tirage pour raisons techniques (12 mars 2019).

GE.18-03696 (F) 070319 080319



* 1 8 0 3 6 9 6 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1435^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Sur la liste des orateurs de cet après-midi, qui suit la séance de ce matin, figurent les délégations suivantes : la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Bélarus, les Pays-Bas, l'Indonésie et le Chili. S'il y a des délégations que je n'ai pas mentionnées, veuillez en informer le secrétariat. La Chine, merci. S'il y a d'autres demandes plus tard, veuillez les transmettre au secrétariat. Nous devons terminer nos travaux d'aujourd'hui à 17 heures, afin de permettre la tenue des réunions préparatoires de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité en 2020.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice de France.

M^{me} Guitton (France) : Permettez-moi en premier lieu de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous présenter tous nos vœux de succès dans l'exercice de vos fonctions. Je souhaite par ailleurs saluer la présence ce matin de M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement. Son engagement en soutien du dispositif de désarmement est un signal important, une invitation à la responsabilité de tous.

La France s'associe pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne et je souhaiterais y ajouter quelques compléments à titre national. Monsieur le Président, chers collègues, déjà, l'an dernier, ma délégation relevait avec préoccupation la tendance générale à une dégradation de l'environnement de la sécurité internationale. Loin de s'atténuer, cette évolution s'est au contraire accentuée, comme le souligne la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale 2017 qui a été demandée par le Président de la République française, M. Emmanuel Macron, au lendemain de son élection. Publié en décembre dernier, ce document majeur est destiné à fixer le cadre stratégique de l'élaboration de la loi de programmation militaire qui couvrira la période 2019-2025, et qui portera l'effort de défense de la France à 2 % du produit intérieur brut à l'horizon 2025.

Cette revue tire les leçons de l'évolution, depuis le Livre blanc de 2013, d'un contexte stratégique instable et imprévisible, marqué par une menace terroriste durablement élevée, la simultanéité des crises, l'affirmation militaire de puissances établies ou émergentes, l'affaiblissement des cadres multilatéraux et l'accélération des bouleversements technologiques. La Revue stratégique examine dans ce contexte les intérêts de la France, ses ambitions pour sa défense ainsi que pour celle de l'Europe, comme la paix et la sécurité internationales, et en déduit les aptitudes prioritairement requises pour les armées françaises. Je ne vais pas détailler ici les différents aspects de cette Revue que je vous invite à consulter en ligne sur notre site Internet, mais j'aimerais cependant mettre en relief certains aspects.

La Revue stratégique souligne notamment que le système international issu de la guerre froide cède aujourd'hui la place à un environnement multipolaire en profonde mutation, dont l'instabilité et l'imprévisibilité sont les figures dominantes. L'affirmation militaire d'un nombre croissant de puissances établies ou émergentes dans des régions sous tension s'accompagne de politiques de rapport de force, voire de faits accomplis. Elle nourrit également des logiques de compétition pour l'accès aux ressources et pour le contrôle des espaces stratégiques, matériel et immatériel, qu'il s'agisse de l'espace maritime, aérien, exo-atmosphérique ou numérique. Ces évolutions se doublent d'une contestation directe, dans certains cas, des installations internationales et des normes censées encadrer le recours à la force, ainsi que d'une poursuite préoccupante des logiques de prolifération des armes de destruction massive comme de leurs vecteurs. À l'appui de ces stratégies de puissance, le développement de nouveaux modes opératoires fondé sur l'ambiguïté des intentions, la combinaison de moyens d'action, militaires ou non, à des fins d'intimidation ou de déstabilisation, comporte des risques d'escalade.

Par ailleurs, nous devons faire face à des conflits plus durs et à des adversaires potentiellement mieux armés. L'accroissement des arsenaux, la dissémination d'équipements conventionnels modernes et les progrès technologiques permettent à un nombre croissant d'acteurs, étatiques ou non, de se doter de moyens militaires avancés. En parallèle, la diffusion des nouvelles technologies, issues du monde civil, rend largement accessibles des capacités possédées il y a peu par les seuls États. Combinées à des modes

d'action innovants, ces évolutions ne sont pas sans impact sur les capacités opérationnelles et technologiques des forces armées dans tous les milieux, terrestre, naval, aérien, mais également dans l'espace numérique, qui devient un domaine d'affrontement potentiel à part entière, question qui pourrait également se poser à terme pour l'espace.

Les ruptures technologiques auxquelles nous assistons sont source d'opportunités, mais également de vulnérabilité nouvelle. Le rythme accéléré des révolutions technologiques ou des révolutions d'usage dans le domaine civil comporte de nombreuses applications militaires potentielles : intelligence artificielle, robotique, mise en réseau des systèmes ou biotechnologies. Les progrès des technologies numériques les rendent indispensables au fonctionnement de nos sociétés, à celui de l'État comme de nos armées. Le cyberspace, quant à lui, se caractérise aujourd'hui par la multiplicité de ces acteurs publics et privés, un faible encadrement juridique et la difficulté d'attribution des attaques. Aussi est-il générateur de vulnérabilités nouvelles qui font de la souveraineté numérique un enjeu prioritaire.

Finalement, Monsieur le Président, cette Revue stratégique qui a été conduite en France nous appelle plus que jamais à faire face avec responsabilité, réalisme et détermination aux nombreux défis d'aujourd'hui. Elle vient nous rappeler que seuls des efforts cohérents pour dissiper les tensions internationales, pour garantir un respect sans faille du droit international et pour faire prévaloir la nécessité du dialogue et de la coopération à tous les niveaux, bilatéral, régional, multilatéral, permettront de crédibiliser nos ambitions communes en matière de désarmement et de maîtrise des armements. En dépit des difficultés, nous devons nous tenir prêts à relever les nombreux défis qui nous attendent cette année. La France y contribuera activement.

L'année 2018 sera notamment marquée par le deuxième comité préparatoire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Alors que la menace causée par la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs s'est amplifiée ces derniers mois, il est de notre responsabilité collective d'œuvrer à la protection et au renforcement des régimes de non-prolifération établis par les grands instruments dans ce domaine, dont le Traité sur la non-prolifération. Nous serons notamment particulièrement vigilants face aux agissements de la République populaire démocratique de Corée, qui a multiplié l'an dernier les provocations déstabilisatrices, en violation complète de multiples résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Face à de tels actes, notre responsabilité est de réaffirmer l'inviolabilité de la règle de non-prolifération et de ramener par la fermeté le régime nord-coréen à la table des négociations en vue de la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule. Nous devons aussi veiller à ce que le cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires continue d'accorder la plus haute priorité au règlement de cette crise. De la même manière, la France demeurera particulièrement vigilante à la mise en œuvre exigeante du Plan d'action global commun. Fermeté et équilibre sont requis pour continuer à faire face aux différents motifs de préoccupation internationale causés par l'Iran, au regard notamment de la résolution 2131 (2013) du Conseil de sécurité.

La France sera également particulièrement active dans la promotion d'une vision pragmatique et progressive du désarmement nucléaire tenant pleinement compte du contexte de sécurité. C'est la raison pour laquelle elle s'oppose au Traité d'interdiction des armes nucléaires négocié à la hâte l'an dernier, dans l'ignorance totale de la dégradation du contexte stratégique et du rôle que continue de jouer la dissuasion nucléaire en tant que politique de préservation de la sécurité et de la stabilité internationale et régionale, notamment en Europe et en Asie. La France n'a pas participé aux négociations de cet instrument, elle n'entend pas y adhérer. Ce traité ne nous lie pas et ne crée pas de nouvelles obligations.

Pour autant, parce que le désarmement ne se décrète pas mais se construit, nous continuerons d'œuvrer avec détermination à la mise en œuvre des prochaines étapes prioritaires du désarmement nucléaire : l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) ; le lancement des négociations à la Conférence du désarmement d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires sur la base du document CD/1299 et du mandat qu'il contient ; la participation active, dans cette perspective, au groupe préparatoire

d'experts de haut niveau sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, sous présidence canadienne ; enfin, les travaux sur la vérification du désarmement nucléaire, tant dans le cadre du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire que dans le celui du Groupe gouvernemental d'experts qui sera établi cette année sous présidence norvégienne.

L'utilisation d'armes chimiques en toute impunité est également un sujet de préoccupation majeure pour la France. Depuis 2012, les mécanismes d'enquête internationaux, la presse, les organisations non gouvernementales ont fait état de plusieurs centaines d'attaques chimiques. Près de 14 000 personnes auraient été exposées à des substances toxiques et plusieurs centaines auraient été tuées. La répétition de ces attaques, que l'on pense à l'Iraq, à la Syrie ou à l'Asie, constitue une remise en cause préoccupante de l'interdiction de recourir aux armes chimiques. La France n'accepte pas que le régime de non-prolifération le plus abouti puisse être remis en cause sans en subir les conséquences.

C'est pourquoi, aujourd'hui, un partenariat international contre l'impunité dans l'utilisation d'armes chimiques est proposé. Aujourd'hui même, un groupe fondateur de 29 États est présent à Paris pour ratifier une déclaration de principe commune incluant une série d'engagements et pour participer à la conférence inaugurale de ce partenariat, qui est dès à présent ouvert à tous les États ayant ratifié la Convention sur les armes chimiques.

Autre sujet de préoccupation majeure, les armes biologiques. La réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, qui s'est tenue en décembre dernier sous la remarquable présidence de notre collègue indien, l'Ambassadeur Gill, s'est conclue, malgré de réelles difficultés, sur un résultat positif. La France sera particulièrement attentive à donner l'impulsion nécessaire à des progrès concrets sur cette base.

Monsieur le Président, l'année 2018 sera aussi une année très importante dans le domaine conventionnel, à plusieurs titres. Pour améliorer la sécurité de tous, notre détermination à progresser sur la voie du désarmement et de la lutte contre la dissémination d'armements conventionnels doit être renouvelée. Chaque jour, les trafics d'armes illicites, la dissémination illicite des armes légères et de petit calibre, le recours aux engins explosifs improvisés entraînent un nombre croissant de victimes, y compris parmi les civils. Ces armes, entre les mains d'acteurs étatiques ou non étatiques, alimentent le terrorisme et représentent aujourd'hui, dans de plus en plus de pays, la principale menace pesant sur les sociétés, leur sécurité, leur stabilité et leur prospérité.

Ainsi, vous pourrez compter sur l'engagement sans faille de la France à tout mettre en œuvre pour que la troisième Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui se tiendra en juin prochain sous présidence française, soit un succès. Nous serons attentifs à ce que le processus préparatoire de cette échéance importante soit aussi substantiel et concret que transparent et inclusif. Tirer les enseignements des expériences et des préoccupations spécifiques à toutes les régions et à tous les pays paraît essentiel. Aussi, j'en profite pour vous informer que la France a diffusé hier une série de documents qui seront la base de nouvelles consultations informelles ouvertes qui se dérouleront le lundi 29 janvier à 15 heures en salle XXV du Palais des Nations.

Par ailleurs, la communauté internationale doit davantage se mobiliser, avec l'appui de la société civile, pour renforcer le respect du droit international humanitaire et progresser dans la mise en œuvre concrète et l'universalisation des instruments existants. C'est vrai du Traité sur le commerce des armes, qui ne pourra pleinement atteindre ses objectifs que s'il devient un traité véritablement mondial associant les pays exportateurs, importateurs, de transit et de transfert d'armements. La France contribuera, au titre de sa vice-présidence, à la réalisation de ces objectifs, en plein soutien de la présidence japonaise.

C'est vrai également de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, marquée par des résultats positifs que nous devons conforter. Les discussions sur la question prospective des systèmes d'armes létaux autonomes, initiées en 2013 à l'initiative de la France et poursuivies par

l'Allemagne, doivent s'approfondir dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux sur le sujet, dont la deuxième session se tiendra dès avril prochain.

Toujours dans le cadre de cette Convention, le chantier sur la question des engins explosifs improvisés, qui emportent chaque année de trop nombreuses victimes, doit se poursuivre. La France continuera de donner toute l'impulsion et l'expertise nécessaires à des avancées sur ce sujet, notamment dans le cadre des responsabilités que nous exercerons en 2018 au titre de la présidence française de la vingtième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole 2 modifié annexé à la Convention.

Monsieur le Président, vous allez avoir la tâche difficile, en étroite collaboration avec les autres membres du collège des six Présidents de la session, d'élaborer un programme de travail pour cette enceinte. Je sais que vous ne ménagerez pas vos efforts dans cet exercice complexe afin de permettre à la Conférence de sortir de la situation dans laquelle elle se trouve depuis trop longtemps. Vous pouvez compter sur le plein soutien et l'esprit constructif de la délégation française dans vos efforts.

Plus que jamais, il est nécessaire que cette Conférence renoue avec un climat de confiance et de dialogues constructif permettant de progresser en tenant compte des avancées et des acquis enregistrés ces dernières années. Les discussions de fond engagées dans le cadre du calendrier d'activités jusqu'en 2015 ou dans celui du Groupe de travail sur les perspectives d'avenir, l'an dernier, ont apporté une contribution utile sur laquelle nous devons nous appuyer pour avancer cette année. Assurer une plus grande continuité d'efforts entre les Présidents successifs de la Conférence du désarmement paraît indispensable pour progresser constamment, graduellement, vers le consensus. De la même manière, permettre à la Conférence d'être pleinement informée, impliquée dans les efforts conduits par ailleurs dans d'autres enceintes de désarmement, comme dans le cadre par exemple de groupes d'experts gouvernementaux, devrait être aussi davantage recherché. Nous devons travailler à reconnecter les différents piliers du dispositif de désarmement et à renforcer la cohérence d'action dans l'intérêt de tous. Vous pourrez compter, dans cette perspective, sur le plein appui de la délégation française.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la France pour sa déclaration et donne maintenant la parole au Représentant du Royaume-Uni.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi de vous féliciter pour votre prise de fonctions à la présidence et de vous assurer du plein appui de ma délégation. Je voudrais également m'associer aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement à Genève et la remercier pour sa déclaration de ce matin. Peut-être pourrais-je, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, demander au secrétariat de distribuer le texte de cette déclaration à tous ceux qui participent aux travaux de la Conférence. Enfin, permettez-moi de souhaiter la bienvenue aux collègues qui nous rejoignent aujourd'hui pour la première fois.

L'Organisation des Nations Unies a pour mission de maintenir la paix et la sécurité internationales, de développer des relations amicales entre les nations et de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes. Ces valeurs et les règles qu'elles véhiculent sont au cœur de l'intérêt national du Royaume-Uni et sous-tendent notre sécurité et notre prospérité collectives. Pourtant, il ne fait aucun doute que l'environnement de sécurité mondial actuel pose des défis qui mettent à l'épreuve nos valeurs, notre vision et notre détermination à défendre ces mêmes règles et normes.

Un sixième essai nucléaire et le lancement de 20 missiles balistiques, dont trois missiles balistiques intercontinentaux, montrent clairement que la menace posée par la République populaire démocratique de Corée a dépassé la péninsule et la région. Il s'agit désormais d'une menace bien réelle pour les pays du monde entier. Le régime fait preuve de mépris et d'indifférence à l'égard de la communauté internationale à chaque essai qu'il mène pour accroître ses capacités, remettant en question les règles et normes mondiales.

Ces essais s'accompagnent d'un discours féroce qui ne sert qu'à exacerber les tensions dans la région et bien au-delà. Il est maintenant plus important et plus urgent que jamais de maintenir, mais aussi d'accroître la pression sur la République populaire

démocratique de Corée pour qu'elle parvienne à des négociations constructives, et ce par la diplomatie et l'application effective des sanctions.

Le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité 10 résolutions depuis le premier essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée en 2006. Ces résolutions ont imposé des sanctions de plus en plus sévères à la RPDC afin de limiter sa capacité à poursuivre ses programmes illégaux de missiles nucléaires et balistiques. Elles envoient également un message fort à ses dirigeants : celui que la communauté internationale ne peut accepter ses programmes illégaux.

Les mesures que l'Organisation des Nations Unies a prises à l'égard de la République populaire démocratique de Corée – les sanctions les plus sévères qu'elle ait imposées depuis une génération – sont essentielles pour réduire les importantes recettes d'exportation que les dirigeants du régime détournent de leur peuple pour financer leurs programmes illégaux. Le régime ressent de plus en plus les effets de ces mesures et nous demandons instamment aux dirigeants nord-coréens de changer de cap. Plus récemment, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2397 (2017) après que la RPDC a lancé un missile balistique intercontinental le 28 novembre 2017.

Lors de l'adoption de cette résolution, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni a déclaré que Kim Jong Un avait le choix entre deux voies : poursuivre sur la voie actuelle de la provocation et de l'isolement ou donner la priorité au bien-être du peuple nord-coréen. Le régime a mis la République populaire démocratique de Corée sur sa voie actuelle. Cependant, c'est le peuple nord-coréen qui souffrira à cause de la décision imprudente des dirigeants de favoriser le développement de ses programmes illégaux plutôt que de pourvoir aux besoins de son peuple. La véritable voie à suivre doit être celle qui mène à la sécurité et à la prospérité du peuple nord-coréen. Cela ne peut commencer que par une coopération du régime avec la communauté internationale et l'abandon de ses programmes illégaux.

Les programmes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée sont illégaux et déstabilisateurs, menaçant la paix et la sécurité dans la région et au niveau international. Cela ne fait qu'accroître les tensions et les craintes dans le monde. Le régime doit prendre conscience que cette situation ne peut être dans son propre intérêt, et encore moins dans celui du peuple nord-coréen. Nous devons rester unis et affirmer clairement que nous sommes tout à fait disposés à prendre des mesures pour répondre à la poursuite imprudente, par la RPDC, de ses programmes nucléaires et de missiles balistiques. Chacun d'entre nous a un rôle à jouer pour user de son influence afin de mettre la République populaire démocratique de Corée sur la voie d'un règlement pacifique.

Une partie du défi posé par l'environnement mondial actuel en matière de sécurité réside dans sa complexité croissante. Bien que nous devions en être conscients, nous ne devons pas négliger l'évidence. Cela m'amène à deux activités positives, l'une qui débutera cette année et l'autre qui s'achèvera, mais qui, à leur manière, sont toutes deux des questions évidentes sur lesquelles nous devrions concentrer notre attention.

Premièrement, cette année verra le début d'une série de réunions d'un groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification du désarmement nucléaire. Le Royaume-Uni a une longue expérience dans le domaine de la vérification du désarmement. Nous sommes heureux d'avoir été parmi les premiers coauteurs de la résolution portant création de ce groupe, présentée en 2016 par la Norvège, État non doté d'armes nucléaires avec lequel nous avons travaillé étroitement sur cette question au fil des ans. L'importance de la vérification pour la réalisation et le maintien d'un monde exempt d'armes nucléaires est évidente pour tous. Nous sommes tous d'accord sur ce point : pas un seul État ne s'est opposé à cette résolution. Le Royaume-Uni soutiendra ces travaux en 2018 ; ce sera le cas dès demain, lorsque nous organiserons conjointement avec la Norvège une conférence au Royaume-Uni à laquelle tous les membres du groupe d'experts gouvernementaux ont été invités.

Deuxièmement, cette année verra la conclusion des travaux, sous la direction du Canada, d'un groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Que l'arrêt de la production de matières fissiles pour la

fabrication d'armes nucléaires soit considéré comme une étape en soi ou comme un élément d'un mécanisme plus large, il est évident que, si nous voulons limiter le nombre potentiel d'armes nucléaires qui peuvent être fabriquées, nous devons tous convenir que les matières fissiles nouvellement produites ne devraient être destinées qu'à des utilisations autres que la fabrication d'armes nucléaires. Le Royaume-Uni attend avec intérêt la réunion à composition non limitée qui se tiendra à New York le mois prochain, ainsi que la réunion finale du groupe d'experts qui débutera en mai, et fera tout son possible pour que le processus progresse de manière régulière.

Le Royaume-Uni est fermement convaincu de l'importance des questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité en tant que moyen d'améliorer la sécurité internationale, de prévenir les conflits et de pérenniser la paix. Au Conseil de sécurité, le Royaume-Uni assume la fonction de rédacteur pour la question des femmes et de la paix et la sécurité. Nous finançons régulièrement des projets sur les femmes et la paix et la sécurité par l'intermédiaire de notre fonds pour les conflits, la stabilité et la sécurité ; nous sommes le deuxième plus important donateur du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire. Le Royaume-Uni a été l'un des premiers pays à élaborer un plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité en 2006 et, la semaine dernière, nous avons lancé notre quatrième plan d'action national, qui place les femmes et les filles au cœur de l'action du Royaume-Uni en faveur de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Le Royaume-Uni continuera de prôner une représentation accrue des femmes à tous les niveaux de décision, y compris dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Sur le plan local, la délégation du Royaume-Uni à la Conférence du désarmement poursuivra ses efforts informels pour encourager la participation des femmes de notre communauté.

Enfin, en ce qui concerne les efforts informels visant à renforcer notre sentiment d'appartenance à la communauté, j'aimerais réitérer notre invitation à tous à la réception que nous donnerons ce soir, à 18 heures, au restaurant des Délégués, au huitième étage.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Royaume-Uni pour sa déclaration, et donne à présent la parole au Représentant du Bélarus.

M. Nikolaichik (Bélarus) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à ce poste. Au nom de la délégation du Bélarus, je vous souhaite, ainsi qu'à tous les Présidents, plein succès au cours de la présente session de la Conférence du désarmement.

Je voudrais également saluer la participation de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement à notre première séance de la session de cette année.

Le Bélarus est déterminé à rétablir la pérennité de la Conférence du désarmement et à revitaliser les travaux de ce mécanisme multilatéral unique de désarmement. Nous sommes d'avis que, dans l'ensemble, les travaux menés pendant la session de 2017 par le groupe de travail sur la voie à suivre au sein de la Conférence ont eu un effet positif sur ces processus. Grâce à ces discussions, les membres de la Conférence ont pu reprendre l'examen de fond des questions inscrites à son ordre du jour.

Dans le même temps, nous n'avons toutefois pas pu échapper au cercle vicieux qui nous empêche d'adopter ce qui est essentiellement un document technique – le programme de travail.

Nous tenons à remercier le secrétariat pour les documents distribués sur les propositions de programme de travail qui ont été formulées au cours des dix-sept dernières années. Cette compilation est très utile aux États membres. Nous sommes guidés par la nécessité de poursuivre les travaux de fond qui nous permettront d'insuffler un nouvel élan à notre mécanisme de désarmement.

Nous pensons que toutes les conditions préalables sont réunies pour que l'élaboration d'un accord global et juridiquement contraignant sur la fourniture de garanties de sécurité non ambiguës et inconditionnelles aux États non dotés d'armes nucléaires commence immédiatement. L'élaboration et l'acceptation d'un tel document juridiquement contraignant renforceront considérablement le régime de non-prolifération établi dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Il reste des lacunes dans la réglementation juridique de l'utilisation pacifique de l'espace. Nous pensons que leur élimination serait facilitée par l'adoption d'un accord sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, dont la proposition conjointe russo-chinoise constitue une bonne base. Nous estimons que la communauté internationale devrait étudier et appuyer avec soin les mesures pratiques visant à combler ces lacunes juridiques. Nous espérons que la Conférence pourra tenir des débats de fond sur ces questions au cours de la session de 2018.

Au cours de la dernière session de la Conférence, de nombreux États membres ont envoyé un signal clair quant à la nécessité de réagir aux nouvelles menaces, notamment la cybersécurité, les armes autonomes et la possibilité que des armes de destruction massive tombent entre les mains de terroristes et d'autres entités non étatiques. Nous considérons qu'il est nécessaire de réagir à ces nouveaux développements.

Compte tenu de la détérioration de la situation relative aux systèmes de sécurité internationaux existants, nous ne devons pas nous soustraire à la résolution de ces défis accumulés ou tenter de résoudre d'un seul coup tous les problèmes. Nous appelons les États à poursuivre les travaux de fond sur les questions inscrites à notre ordre du jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Bélarus pour sa déclaration, et donne à présent la parole au Représentant des Pays-Bas.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement cette année. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation.

Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et la remercier de sa déclaration de ce matin. Je tiens également à féliciter et à souhaiter la bienvenue à un certain nombre de mes collègues pour leur prise de fonctions à la Conférence du désarmement : les Représentants de l'Autriche, de l'Égypte, de l'Irlande, de l'Italie, du Mexique et du Pérou. La délégation néerlandaise se réjouit à la perspective de travailler avec eux tous au sein de cette importante instance.

Les Pays-Bas s'associent à la déclaration de l'Union européenne et tiennent à formuler quelques observations supplémentaires à titre national.

Monsieur le Président, alors que nous commençons aujourd'hui la nouvelle année à la Conférence du désarmement, remettons-nous au travail. Pour l'instance multilatérale unique de négociation en matière de désarmement, cela signifie que nous devons commencer à négocier. Dans le monde d'aujourd'hui, il existe de nombreuses raisons de poursuivre le désarmement.

De l'avis des Pays-Bas, la Conférence du désarmement, avec tous ses défauts, demeure le meilleur moyen de traiter du désarmement multilatéral. Néanmoins, nous devons également être conscients qu'en raison de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence depuis plus de deux décennies, le désarmement se poursuit dans d'autres instances multilatérales. Cela devrait nous servir à tous de signal d'alarme.

Nous devons adapter notre mécanisme de désarmement pour qu'il soit en mesure de faire face aux menaces actuelles. Certaines des menaces d'aujourd'hui sont aussi celles d'hier et, malheureusement, elles ne sont pas moins urgentes aujourd'hui. Cependant, en raison des progrès de la science, des innovations technologiques et de la connectivité, les questions intersectorielles et interdisciplinaires ont commencé à émerger : de nouvelles menaces potentielles pour la sécurité découlant d'un monde où la technologie est en constante évolution. En conséquence, nous avons besoin de souplesse en ce qui concerne, premièrement, la portée des questions abordées et, deuxièmement, le résultat des négociations à la Conférence du désarmement.

Étant donné qu'il existe des développements technologiques à double finalité, comme dans le cyberspace et l'espace, et compte tenu de l'impact de l'intelligence artificielle sur les systèmes d'armes, nous devons faire preuve de souplesse dans l'examen de mesures – au sens le plus large du terme – telles que l'élaboration de normes, principes,

directives ou codes de conduite pour régir les questions multilatérales de désarmement et de sécurité. Nous devons en outre élargir la participation des différentes parties prenantes pour nous adapter au monde d'aujourd'hui, ce qui signifie, premièrement, l'universalisation et, deuxièmement, la participation de la société civile. Les Pays-Bas se félicitent donc des initiatives prises par l'ONU à cet égard.

Sur un plan plus pratique, les Pays-Bas ont jugé utiles les discussions de fond qui ont eu lieu au sein du groupe de travail sur la voie à suivre l'année dernière, sous la présidence compétente de M. Htin Lynn, Ambassadeur du Myanmar. Les Pays-Bas tiennent également à remercier les facilitateurs pour leurs efforts. Nous nous rapprochons d'un accord sur des recommandations concernant un programme de travail. Bien que ces discussions n'aient pas encore abouti à des recommandations consensuelles, nous estimons que cette initiative a permis de mieux comprendre les différentes positions des délégations pour instaurer la confiance et identifier les solutions à portée de main. Nous souhaitons donc vivement nous appuyer sur ces débats de fond lorsque nous poursuivrons nos efforts en vue de l'élaboration d'un programme de travail.

La nécessité de remettre la Conférence du désarmement au travail est malheureusement démontrée par la plus grande crise de prolifération que nous connaissons aujourd'hui. Les programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée menacent non seulement la stabilité et la sécurité au niveau régional, mais aussi à l'échelle mondiale. Les Pays-Bas condamnent fermement les dangereuses provocations de la RPDC et ont exprimé leur désapprobation dans diverses instances multilatérales. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2397 (2017) du Conseil de sécurité et nous appelons tous les États à appliquer pleinement les mesures restrictives adoptées à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, car seule une application scrupuleuse et mondiale de ces mesures contribuera à leur efficacité. Les Pays-Bas assument depuis peu la présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et attendent avec intérêt de travailler avec toutes les parties à cette fin.

Dans ce contexte, nous tenons à souligner que les sanctions ne constituent pas une mesure punitive. Elles sont imposées dans le but de modifier le comportement nucléaire de la République populaire démocratique de Corée afin qu'elle revienne à la table des négociations, seule voie qui puisse nous conduire à une solution durable dans le domaine diplomatique. En conséquence, nous nous félicitons de l'intensification récente des contacts entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée.

Pour en revenir à nos priorités pour la Conférence du désarmement, les Pays-Bas continuent d'attacher une grande importance à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, étape cruciale sur la voie du désarmement, dont la négociation devrait commencer sans délai. À cet égard, nous nous félicitons des discussions qui ont eu lieu en 2017 au sein du groupe de travail sur la voie à suivre, lequel a étudié les possibilités de poursuivre un mandat plus souple sur cette question. Comme nous l'avons indiqué, nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre ces discussions afin de progresser vers un accord. À cette fin, nous appuierons également la poursuite des travaux du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles cette année et nous attendons avec intérêt son rapport final cet été.

L'élargissement de la Conférence du désarmement est une autre question qui continue de mériter un examen sérieux. Nous soulignons l'importance de tenir des consultations sur l'élargissement de la composition de la Conférence et nous appuyons la désignation d'un coordonnateur qui serait spécifiquement chargé de traiter de cette question. Pour terminer, les Pays-Bas se réjouissent à la perspective de travailler avec toutes les délégations à la Conférence cette année. Remettons-nous au travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Je pense que « Remettons-nous au travail » est un thème approprié. Nous devrions y revenir durant cette présidence et les suivantes.

J'invite maintenant le Représentant de l'Indonésie à prendre la parole.

M. Sidharta (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous tenons tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement pour la session de 2018. Je vous souhaite plein succès dans l'exécution de vos tâches. Soyez assuré du plein appui de ma délégation durant votre mandat. Nous souhaitons également la bienvenue à la Secrétaire générale adjointe de l'ONU et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement : ses remarques reflètent bien l'ampleur de la responsabilité qui incombe à cet auguste organe et l'importance des défis à relever.

Monsieur le Président, permettez-nous également de saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux Ambassadeurs et Représentants permanents de l'Autriche, de l'Irlande, du Pérou, de l'Égypte, du Mexique et de l'Italie. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec eux et avec leurs délégations.

Nous restons d'avis que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale pour la négociation du désarmement. Alors que nous entamons la session de cette année, il est regrettable de devoir accepter qu'une fois de plus, nous n'avons pas rempli le mandat de la Conférence et que, depuis plus de vingt ans, tous les progrès en matière de désarmement ont été réalisés en dehors de cette salle.

En outre, à ce jour, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dernier résultat de fond de la Conférence du désarmement, n'est pas entré en vigueur, même après la déclaration commune présentée par les États dotés d'armes nucléaires parties au TNP à l'occasion du vingtième anniversaire du Traité, en 2016. Au cours de la présente session, nos travaux devraient viser à sortir de l'impasse et à faire en sorte que les travaux de fond reprennent au sein de cette Conférence. À cet égard, l'Indonésie demande à nouveau à la Conférence d'adopter un programme de travail et de l'exécuter. Nous devons redoubler d'efforts pour trouver des terrains d'entente et faire preuve de souplesse.

Le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue de l'Indonésie. Nous sommes profondément préoccupés par le fait qu'au XXI^e siècle, la guerre nucléaire reste une menace pour l'humanité. Nous avons été témoins d'une série de politiques et d'actions imprudentes de la part d'États dotés d'armes nucléaires qui ne peuvent que conduire à la prolifération et à une course aux armements et qui, au-delà de tout doute raisonnable, compromettront les efforts visant à parvenir au désarmement nucléaire mondial total.

Compte tenu de la détérioration persistante de la situation en matière de désarmement nucléaire, l'Indonésie se félicite de la résolution 72/251 de l'Assemblée générale intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 ».

Nous attendons avec intérêt de participer à la conférence de haut niveau qui se tiendra à New York du 14 au 16 mai 2018 et encourageons tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées à y participer. L'Indonésie attend également avec intérêt de contribuer au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire, conformément à la résolution 71/67 de l'Assemblée générale. Nous espérons que le Groupe tirera parti de l'expérience acquise en matière de vérification et des enseignements tirés des traités passés. Nous espérons également que le rapport du Groupe contiendra des recommandations pratiques favorisant la poursuite des efforts de désarmement nucléaire.

L'Indonésie figure parmi les ardents partisans du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a été ouvert à la signature le 20 septembre 2017. En conséquence, nous nous opposons à toute activité interdite par le Traité, en particulier les menaces d'emploi d'armes nucléaires, leurs essais ou leur mise au point, y compris leur modernisation, et l'assistance en matière d'armes nucléaires, ainsi que tout stationnement de ces armes sur le territoire d'un État. Nous appelons les autres États à appuyer ce Traité et à manifester leur attachement à la paix et à la stabilité mondiales en vue de l'élimination totale des armes nucléaires. Pour notre part, nous redoublerons d'efforts pour faire en sorte que le Traité entre en vigueur dans les meilleurs délais, y compris en coopération avec la société civile.

Cependant, il ne faudrait pas croire qu'en raison de l'appui de l'Indonésie au nouveau Traité, son engagement ou son intérêt faiblit à l'égard de l'existence et de la

pertinence continues du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Malgré la prorogation illimitée de ce traité, le grand compromis continue de nous échapper. Toutefois, en tant que partie fidèle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'Indonésie continue de jouer son rôle en vue de mener à bien le cycle d'examen. Cet engagement s'est traduit par la tenue de la réunion régionale Asie-Pacifique à Djakarta l'année dernière, organisée conjointement par l'Indonésie et les Pays-Bas, en tant que Président de la première session du Comité préparatoire du TNP. L'Indonésie poursuivra son engagement constructif dans le processus menant à la deuxième session du Comité préparatoire du TNP, qui se tiendra ici à Genève du 23 avril au 4 mai 2018.

L'Indonésie, en tant qu'État qui a dénoncé l'option des armes nucléaires, est directement menacée par la situation dramatique du désarmement nucléaire dans le monde aujourd'hui. Nous tenons à souligner que notre exigence de garanties de sécurité demeure valide et légitime, et nous considérons que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est importante à cet égard. Compte tenu de son importance économique et de sa situation stratégique, il est essentiel que la région de l'Asie du Sud-Est reste exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous appelons donc les États dotés d'armes nucléaires à signer et à ratifier le Protocole au Traité de Bangkok dans les meilleurs délais.

Nous soulignons également qu'il importe au plus haut point de créer, au Moyen-Orient, une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et nous appelons à la tenue de la conférence sur cette question, qui a été longtemps retardée. Dans le même temps, l'Indonésie estime que, compte tenu de leur portée géographique limitée, les zones exemptes d'armes nucléaires ne peuvent être suffisantes pour obtenir des garanties de sécurité, pas plus qu'une déclaration politique des États qui possèdent des armes nucléaires. Ces éléments ne peuvent se substituer à des garanties de sécurité universelles et juridiquement contraignantes.

Ma délégation tient à souligner qu'il est urgent d'adopter un instrument universel et juridiquement contraignant qui garantisse les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Pour atteindre cet objectif, nous tenons à réaffirmer qu'il est urgent de parvenir rapidement à un accord sur des arrangements internationaux efficaces conformément à la résolution 72/25 de l'Assemblée générale.

S'agissant de la question d'un traité sur les matières fissiles, l'Indonésie est résolue à promouvoir un traité équilibré qui réponde aux préoccupations des États dotés d'armes nucléaires et des États non dotés d'armes nucléaires. L'Indonésie estime qu'un futur traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires devrait être juridiquement contraignant, non discriminatoire, multilatéral et effectivement vérifiable. Nous sommes d'avis que le document CD/1299 et le mandat qui y est énoncé restent la base la plus solide pour commencer les futures négociations. Il ne faudrait toutefois pas déduire de sa lecture que ce document limite la portée du traité à la seule production future de matières fissiles. L'Indonésie considère que le document CD/1299 et le mandat qui y est énoncé permettent de poursuivre à l'avenir des négociations sur tous les aspects du traité, et notamment sa portée. À cet égard également, l'Indonésie attend avec intérêt de poursuivre sa participation au groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles, conformément à la résolution 72/259 de l'Assemblée générale. Nous espérons que le groupe réussira à instaurer un cadre utile qui permettra d'accélérer le travail des négociations sur ce traité lorsque ces négociations auront finalement lieu.

L'Indonésie est profondément préoccupée par l'évolution de la situation en ce qui concerne les systèmes de missiles antimissiles balistiques et par la menace accrue de la vectorisation et de la militarisation de l'espace. L'espace est notre patrimoine commun et il doit être utilisé de manière pacifique au bénéfice et dans l'intérêt de l'humanité tout entière. L'Indonésie appuie la négociation d'un traité visant à interdire une course aux armements dans l'espace et soutient les mesures provisoires visant à instaurer la confiance et la transparence. Les négociations devraient être ouvertes, transparentes et inclure un code de conduite sur les activités spatiales. En outre, elles devraient être conformes aux mandats de tous les organes compétents des Nations Unies.

Enfin, l'Indonésie s'engage à coopérer pleinement, chaque fois que possible. Je voudrais réaffirmer le plein appui de la délégation indonésienne à l'adoption rapide d'un programme de travail, en vue de faire progresser les travaux de la Conférence. Nous espérons sincèrement que les membres partageront cet objectif et feront preuve de la plus grande souplesse possible. Nous voudrions également réitérer notre appui à Sri Lanka et aux autres États membres qui occuperont la présidence de cette session : nous leur souhaitons plein succès à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Indonésie, et donne maintenant la parole au Représentant du Chili.

M. Lagos (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, le Chili se félicite de voir le Représentant de Sri Lanka assurer la première présidence de la session de 2018 de la Conférence du désarmement. Nous saluons l'attachement de Sri Lanka à nos objectifs communs et ma délégation vous assure de sa volonté de participer à vos travaux. Nous apprécions en particulier le travail préparatoire que vous avez entrepris pour cette session, y compris la compilation de tous les efforts déployés pour revitaliser cet organe, qui ne peut plus demeurer dans l'impasse et incapable d'adopter un programme de travail. Dans ce contexte, nous partageons la frustration de nombreuses autres délégations, mais nous ne devons pas renoncer à notre mission. Comme vous l'avez indiqué dans votre déclaration liminaire, Monsieur le Président, bien que nous soyons confrontés à d'importants défis, nous avons certaines possibilités à notre disposition.

En ce début d'année, nous devons examiner la situation internationale actuelle dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. À cet égard, le Chili note avec préoccupation les niveaux élevés d'inquiétude suscités par les armes nucléaires, comme l'a récemment souligné le Secrétaire général et comme l'a rappelé ce matin la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, qui a exposé en détail nos principaux défis.

Parmi les faits nouveaux positifs, la négociation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires illustre les principaux résultats qui peuvent être obtenus grâce aux efforts conjoints de gouvernements aux vues similaires et de représentants de la société civile, lesquels jouent un rôle de plus en plus important dans les processus multilatéraux. En conséquence, nous nous réjouissons de l'attribution du prix Nobel de la paix à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, une reconnaissance bien méritée pour ce jalon historique.

Cela dit, nous ne sommes pas naïfs au point de penser que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires met fin à la menace des armes nucléaires. Cependant, il nous permet d'œuvrer en vue de combler le vide juridique qui prévalait. Il existe désormais un instrument juridique international pour l'interdiction de toutes les armes de destruction massive, renforçant ainsi la stigmatisation des armes nucléaires, dont la possession ne devrait être une source de prestige pour aucun État. Nous partageons également les préoccupations exprimées par diverses délégations concernant le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée et ses provocations persistantes à l'égard de la communauté internationale. Nous espérons que les récents gestes de rapprochement entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée – qualifiés ce matin de diplomatie olympique par l'Ambassadeur du Brésil – pourront favoriser un climat de dialogue qui conduira à la détente nécessaire pour trouver une solution au conflit et encourageront la République populaire démocratique de Corée à abandonner définitivement ses programmes nucléaires et balistiques, dans la mesure où ils sont illicites au regard du droit international.

Il est vrai que nous ne partageons pas tous la même vision sur la voie que nous devrions suivre pour parvenir au désarmement nucléaire. La majorité des États partagent toutefois l'objectif ultime de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. C'est pourquoi nos divergences d'approche ne doivent pas devenir des obstacles à une collaboration et à une coopération constructives pour la promotion de mesures précises allant dans le sens du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. À cet égard, nous tenons à souligner les efforts déployés par l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement en vue de préconiser, entre autres mesures, des stratégies spécifiques telles

que l'éducation en matière de désarmement, la réduction des niveaux d'alerte nucléaire et la promotion de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Chili fait également partie du nouveau groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification du désarmement nucléaire, initiative défendue par la Norvège qui, nous l'espérons, formulera de précieuses recommandations. Nous saisissons également cette occasion pour souligner l'important travail accompli par le Canada en sa qualité de Président du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles.

Le Chili estime que ces mesures spécifiques ne remplacent pas la nécessité urgente d'interdire les armes nucléaires ni ne modifient les travaux menés dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ; il s'agit plutôt de processus complémentaires que nous continuerons d'appuyer de façon constructive et cohérente.

S'agissant d'un autre thème central de cette Conférence, nous sommes préoccupés par le déclenchement possible d'une course aux armements dans l'espace. Nous nous félicitons de la création d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner cette question et espérons qu'il pourra faire de réels progrès afin que nous puissions parvenir au consensus souhaité pour commencer à négocier, dans cette instance, les instruments internationaux adéquats pour prévenir une course aux armements dans l'espace.

Monsieur le Président, nous réaffirmons notre appui et notre volonté d'établir le programme de travail tant attendu, et nous vous souhaitons plein succès dans cette entreprise. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Chili de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à notre dernier orateur inscrit sur la liste pour aujourd'hui, le Représentant de la Chine.

M. Ji Haojun (Chine) (*parle en chinois*) : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence en 2018. Je suis persuadé que notre travail débutera de façon positive cette année sous votre direction, et je tiens également à vous remercier d'avoir (*l'orateur poursuit en anglais*) gardé le meilleur pour la fin.

(*L'orateur reprend en chinois*) Monsieur le Président, la Chine est déterminée à parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne, à maintenir la paix et la stabilité dans cette péninsule et à régler cette question par le dialogue et la consultation. La Chine s'est également montrée cohérente dans l'application intégrale, précise, consciencieuse et rigoureuse des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité concernant la République populaire démocratique de Corée, et elle a dûment rempli ses obligations internationales.

À l'heure actuelle, alors que les parties du nord et du sud de la péninsule coréenne rétablissent progressivement le dialogue et les contacts, la situation y demeure extrêmement complexe et délicate. Toutes les parties doivent se féliciter de l'actuel relâchement exceptionnel des tensions dans la péninsule coréenne, soutenir les efforts déployés par la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée pour améliorer leurs relations, et redoubler d'efforts pour améliorer la situation et promouvoir le dialogue. L'expérience pratique prouve que l'application aveugle de la coercition et de l'isolement ne peut être que contre-productive.

Chacun sait que le « Commandement des Nations Unies », produit de la guerre froide, est rapidement devenu un anachronisme. Le fait que les États-Unis et le Canada utilisent leur statut de pays participant à cette force pour organiser une réunion des ministres des affaires étrangères sur la question nucléaire coréenne reflète clairement une mentalité de guerre froide, qui ne peut que créer la discorde au sein de la communauté internationale et compromettre les efforts conjoints visant à promouvoir un règlement véritable de la question nucléaire dans la péninsule coréenne. La convocation de telles réunions sans la participation d'importantes parties prenantes à la question nucléaire dans la péninsule coréenne ne saurait favoriser un règlement approprié de cette question. Le principal moyen de traiter et de régler la question nucléaire dans la péninsule coréenne

devrait rester le cadre des pourparlers à six et le Conseil de sécurité de l'ONU. C'est pourquoi la légitimité et la représentativité de cette réunion ont été largement remises en question par la communauté internationale dès le début.

L'essence de la question nucléaire dans la péninsule coréenne est le problème de la sécurité. La politique fondamentale en vue d'un règlement pacifique de la question de la péninsule coréenne ne peut être trouvée que par le dialogue et en répondant de manière équilibrée aux préoccupations légitimes de toutes les parties en matière de sécurité. C'est pourquoi la Chine a présenté la proposition de la « double suspension » et son idée d'une « approche à double voie ». Il s'agit du plan le plus réaliste et le plus raisonnable dans la situation actuelle ; non seulement il est de nature à apaiser les tensions dans la péninsule coréenne, mais il répond aux préoccupations les plus urgentes des parties en matière de sécurité, offre l'occasion de reprendre les pourparlers de paix et crée des conditions propices pour sortir de l'impasse actuelle.

Nous avons toujours pensé que les moyens militaires ne devraient pas être une option pour résoudre la question nucléaire dans la péninsule coréenne, car la force ne peut pas résoudre les différends, mais ne fait que provoquer des catastrophes plus graves qui sont inacceptables pour toutes les parties et constitueraient un malheur encore plus grand pour les pays de la région. Nous espérons que toutes les parties concernées travailleront ensemble pour jouer un rôle constructif dans la promotion de la dénucléarisation de la péninsule coréenne et le règlement pacifique de la question nucléaire dans cette région.

La communauté internationale appuie universellement le Plan d'action global commun concernant la question nucléaire iranienne et reconnaît pleinement les efforts déployés par l'Iran pour appliquer cet accord. La Chine a toujours fermement appuyé le Plan d'action ; nous pensons que l'accord est un résultat notable du multilatéralisme et un modèle de règlement politique et diplomatique des problèmes internationaux dans les points sensibles. La mise en œuvre intégrale du Plan d'action revêt une grande importance pour le maintien de la paix et de la stabilité dans la région du Moyen-Orient et pour le régime international de non-prolifération nucléaire, et elle sert les intérêts fondamentaux de toutes les parties concernées.

Étant donné qu'il n'a pas été facile de parvenir à un accord sur le Plan d'action global commun, toutes les parties concernées devraient l'apprécier au plus haut point. Dans les circonstances actuelles, nous espérons que toutes les parties, en adoptant une perspective globale et à long terme et en faisant preuve d'une ferme volonté politique, pourront gérer adéquatement les différends et continuer à mettre en œuvre le Plan d'action d'une manière globale et efficace. Je voudrais également souligner que la Chine s'oppose systématiquement aux sanctions unilatérales imposées à certains pays par d'autres pays sur la base de leur propre législation nationale ; cette position est cohérente et claire.

Bien que je ne souhaite pas m'attarder longuement aujourd'hui sur le programme de travail de la Conférence du désarmement, je tiens à souligner qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles n'est une question que pour certains pays. La question est également désuète et n'a qu'une signification et une valeur très limitées. Nous sommes d'avis que la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les nouveaux défis posés par le développement technologique, y compris (*l'orateur poursuit en anglais*) les cyberarmes, les armes autonomes et autres (*l'orateur reprend en chinois*), sont beaucoup plus importants et urgents qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Enfin, je voudrais dire que (*l'orateur poursuit en anglais*), sous la glorieuse direction du champion mondial de l'abolition des accords internationaux, même si la Conférence entamait et concluait des négociations sur tout accord ou traité international, celles-ci pourraient être abandonnées à tout moment. Sous la direction de ce champion, de l'Extrême-Orient au Proche-Orient ou de l'Asie de l'Est à l'Asie de l'Ouest, quel que soit le nombre de nouveaux noms géographiques que nous inventons, ce monde ne peut que devenir de plus en plus chaotique. Dans la région indo-pacifique, nous estimons que l'entrée en vigueur du traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région de l'Asie du Sud-Est revêt une grande importance. La Chine est toujours prête pour cette éventualité, cela ne nous pose aucune difficulté, et nous espérons que les autres États dotés d'armes nucléaires feront de même.

(L'orateur reprend en chinois) Merci, Monsieur le Président.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le Représentant de la Chine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. J'en viens maintenant aux droits de réponse. Aucun autre État n'a demandé la parole au cours du débat général, mais les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée ont présenté deux demandes au titre du droit de réponse.

Je donne tout d'abord la parole au Représentant des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) *(parle en anglais)* : Monsieur le Président, je prends la parole pour exercer mon droit de réponse et pour réagir aux observations qui viennent d'être formulées par mon collègue chinois, qui m'a manqué. Je ne l'ai pas vu depuis un certain temps et ses déclarations m'ont manqué, comme à beaucoup, j'en suis sûr.

Permettez-moi de faire quelques observations au sujet de la réunion de Vancouver, qui a été organisée conjointement par le Canada et les États-Unis. La liste des invités à la réunion de Vancouver était fondée sur les États d'envoi du Commandement des Nations Unies – auquel, je crois, mon collègue chinois a fait allusion, dont ni la Russie ni la Chine ne font partie. La réunion s'est concentrée sur les mesures visant à faire progresser notre campagne de pression et à ramener la République populaire démocratique de Corée à la table des négociations. Nous sommes en train d'informer la Russie et la Chine des résultats de cette réunion. La réunion a été convoquée pour trouver des moyens de faire progresser la campagne de pression contre la Corée du Nord et d'envoyer à ce pays un message unifié de la communauté internationale, à savoir que nous ne l'accepterons pas en tant que puissance nucléaire armée et que la communauté internationale partage l'objectif de la dénucléarisation totale, complète, irréversible et vérifiable de la Corée du Nord.

Les participants à la réunion ministérielle ont reconnu l'importance et la responsabilité particulière de la Chine et de la Russie dans la recherche d'une solution à long terme aux problèmes de la péninsule coréenne. Ils ont salué les mesures que la Chine et la Russie avaient prises pour appliquer les sanctions imposées par l'ONU et ont demandé à tous les États d'appliquer et de faire appliquer ces mesures. Enfin, les États-Unis continueront de travailler en étroite collaboration avec la Chine et la Russie sur les questions liées à la Corée du Nord.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le Représentant des États-Unis d'Amérique et je donne maintenant la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ju Yong-chol (République populaire démocratique de Corée) *(parle en anglais)* : Monsieur le Président, je crois qu'à notre séance de ce matin, le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée a été très clair sur la position de notre Gouvernement et je ne voudrais donc pas réitérer ici ces positions ; mais comme certains pays ont fait référence dans leurs déclarations à la dissuasion de légitime défense de la République populaire démocratique de Corée, je voudrais y répondre brièvement.

Il n'est pas très surprenant d'entendre les accusations répétées et stéréotypées portées contre mon pays par certains membres de la Conférence du désarmement, qui ne font que démontrer que ces pays suivent aveuglément la politique hostile des États-Unis envers la République populaire démocratique de Corée. Les longues accusations portées par le Représentant du Royaume-Uni en sont un exemple typique. Ma délégation ne comprend pas quel est le but recherché par ces pays lorsqu'ils soulèvent la question de la République populaire démocratique de Corée pour discussion tout en fermant les yeux sur le récent renforcement des forces militaires autour de la péninsule coréenne mené par les États-Unis et leur plan de modernisation de leur arsenal nucléaire, plan qui a été révélé dans le projet de révision de l'étude actualisée sur la doctrine nucléaire qui a fuité et sera publié prochainement. Peut-être devrais-je rappeler à ces pays que la force nucléaire de la République populaire démocratique de Corée est destinée à protéger sa souveraineté et à décourager toute provocation militaire ou aventurisme guerrier des États-Unis.

La République populaire démocratique de Corée n'utilisera pas d'armes nucléaires à moins que des forces hostiles ne violent sa souveraineté et ses intérêts en matière de

sécurité, et elle ne menacera aucun autre pays ou région avec l'arme nucléaire. La République populaire démocratique de Corée ne fera jamais de sa dissuasion nucléaire de légitime défense un sujet de négociation à moins que les États-Unis n'abandonnent leur politique hostile et ne suppriment complètement la menace nucléaire contre mon pays.

Le Représentant de la Chine a mentionné la réunion des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue au Canada au sujet de la République populaire démocratique de Corée. Nous constatons qu'il s'agit d'une tentative très dangereuse de relancer les affrontements de l'époque de la guerre froide, qui pourrait raviver très sérieusement les tensions sur la péninsule coréenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée de la déclaration qu'il a faite au titre du droit de réponse.

Le Représentant de la Chine a maintenant le droit de réponse.

M. Ji Haojun (Chine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la Chine n'a pas participé à la réunion de Vancouver et nous ne sommes pas du tout intéressés. En réponse à ce qu'a dit l'Ambassadeur Wood, je voudrais simplement dire que la région indo-pacifique est totalement omnipotente et que les États-Unis n'ont peut-être pas du tout besoin de l'aide de la Chine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration et je donne la parole à la Fédération de Russie. Le Représentant de la Fédération de Russie a la parole.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je n'avais pas l'intention de faire une déclaration aujourd'hui et si j'exerce mon droit de réponse, c'est donc pour réagir aux attaques qui ont été dirigées contre la Fédération de Russie. Je tiens à préciser que la Fédération de Russie s'acquitte pleinement et consciencieusement des obligations que lui font les accords internationaux applicables et les résolutions du Conseil de sécurité. Je demande que toutes les autres affirmations, qui ne sont pas fondées sur des faits, soient considérées comme non fondées et sans rapport avec la vérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie. Avant que nous clôturions la séance et passions à la suite, la Secrétaire a-t-elle des choses à nous communiquer ?

M^{me} Mercogliano (Secrétaire par intérim de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je rappelle simplement aux États membres et aux États non membres de soumettre une note verbale ou une lettre indiquant la composition de leur délégation. Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir le faire cette semaine, car cela nous permettra d'élaborer d'ici la fin du mois le document comprenant les renseignements relatifs à toutes les délégations qui participent à la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Avant de conclure, il y a deux choses que je voudrais partager avec vous. Premièrement, j'appelle l'attention des membres sur les lettres conjointes par lesquelles le Président et le Secrétaire général de la Conférence le 18 janvier ont invité les délégations à envisager de prendre la parole au niveau ministériel à la session de 2018 de la Conférence du désarmement. L'engagement politique de haut niveau de votre Gouvernement est important pour faire progresser le désarmement multilatéral, la maîtrise des armements et la non-prolifération. Tout en invitant les États à participer à l'ensemble de la session de 2018 de la Conférence, nous les encourageons à saisir également les occasions qui s'offrent, lorsque leurs ministres participent à d'autres manifestations de haut niveau à Genève, pour que ceux-ci prennent également la parole devant la Conférence au moment qui leur conviendra. La prochaine occasion de ce type se présentera lors la réunion de haut niveau du Conseil des droits de l'homme, qui se tiendra au cours de la semaine du 26 février 2018. C'est le premier point que je souhaitais aborder.

Deuxièmement, tout en remerciant l'ensemble des délégations qui ont exprimé leur appui à la présidence et celles qui se sont montrées encourageantes et disposées à aider le Président tout au long de nos travaux – certaines ont également pris acte de la compilation que nous avons distribuée vendredi en vue du débat de la semaine prochaine sur le

programme de travail – je rappelle que le document distribué par le secrétariat avait pour objet de faciliter ces débats. Certaines délégations ont soulevé cette question et j’ai expliqué pourquoi Sri Lanka avait entrepris cet exercice, et je pense que c’est pour deux raisons.

Premièrement, bien qu’il soit beaucoup question des vingt-deux années depuis lesquelles la Conférence du désarmement est dans l’impasse, ce n’est pas comme si nous n’avions rien fait. Nous avons travaillé ; simplement, notre travail n’a pas abouti. J’espère que cette compilation sera un hommage aux efforts déployés pour essayer de faire avancer les choses et que, voyant toute l’information rassemblée dans un seul document, point de l’ordre du jour après point de l’ordre du jour, nous nous souviendrons qu’il ne faut pas nous contenter de nous accrocher à ces propositions, dont certaines font partie d’un ensemble, et nous serons encouragés à aller plus loin. Deuxièmement, nous devons également sortir des sentiers battus et réfléchir à la manière dont nous pouvons innover et proposer de nouveaux ensembles de mesures et programmes qui tiennent compte de l’évolution du contexte et de l’environnement. Telle est, selon moi, l’intention avec laquelle cette compilation a été distribuée. Il ne s’agit pas d’une proposition, c’est un document qui donne matière à réflexion et que je vous recommande d’examiner. J’espère que vous l’accepterez dans cet esprit et que, lorsque nous nous réunirons la semaine prochaine, nous aurons une bonne discussion approfondie à ce sujet.

J’ai également été informé par plusieurs délégations que certains ambassadeurs sont déjà à Davos et y seront encore jeudi. C’est pourquoi j’ai décidé que nous ne tiendrons pas la séance plénière jeudi. Nous tiendrons notre prochaine séance le mardi suivant, afin que certains de ceux qui n’ont pas pu faire de déclaration puissent le faire quand nous commencerons. Ensuite, nous pourrions entamer la discussion sur le programme de travail sous la forme d’une discussion informelle et, si nécessaire, passer à une phase plus formelle si les débats nous y amènent. Nous sommes souples à ce sujet et nous verrons comment les choses se passent ; j’apprécie l’esprit dans lequel les discussions d’aujourd’hui se sont déroulées. Je me suis laissé dire que, par rapport aux premiers jours des autres sessions, notre débat d’aujourd’hui a été long, mais j’espère que cet esprit se maintiendra pendant la durée de cette présidence et de celles qui suivront cette année, afin que la Conférence du désarmement soit à la hauteur des espoirs placés en elle et produise des résultats tangibles.

Sur ces considérations, je lève la séance et vous souhaite une bonne semaine, en attendant de vous retrouver mardi prochain.

La séance est levée à 17 heures.